

ARTAGNAN - Commune

SLOW

Séance du 03 février 2025

Membres en exercice :

14

trois tévrièr deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE

Date de la convocation: 24/01/2025

Présents : 9

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ

Votants: 10

Pour: 6

Contre: 4

Représentés : Lucien COMBESSIES représenté par Christine APARICIO

Abstentions: 0

Excusés : Fabienne VIGNOLO

Refus : 0

Absents : Christian DOURS, Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance : Pierre MELENDEZ

Objet: Projet Halle des Mousquetaires - DE_004_2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 sur le projet de requalification urbaine - Aménagement du cœur de village - Tranche 1 : construction d'une halle.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans le dossier.

Le montant prévisionnel des travaux est de 240 000 € HT. Les études, honoraires et frais liés à l'opération s'élèvent à 44 500 € HT, pour un coût global de l'opération de 304 500 € HT soit 365 400 € TTC.

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :

- D'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC ;
- D'engager les budgets nécessaires à la bonne réalisation de l'opération

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs,
- à lancer la consultation des prestataires d'études,
- à signer tout document relatif à l'opération.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la réalisation de l'opération suite à la consultation des entreprises et aux enveloppes financières accordées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 25/02/2025

Le secrétaire de séance,
Pierre MELENDEZ

Signature

Le Maire,
Stéphane ETIENNE

Signature

